

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1971-1972

Annexe au procès-verbal de la séance du 18 novembre 1971.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1972, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Yvon COUDÉ DU FORESTO,
Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

LES MOYENS DES SERVICES ET LES DISPOSITIONS SPECIALES
(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 15

Equipement et logement.

TOURISME

Rapporteur spécial : M. Jacques BOYER-ANDRIVET.

(1) *Cette commission est composée de : MM. Marcel Pellenc, président ; Paul Driant, Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Robert Lacoste, vice-présidents ; Louis Talamoni, Yves Durand, Jacques Descours Desacres, André Dulin, secrétaires ; Yvon Coudé du Foresto, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Roland Boscary-Monsservin, Jean-Eric Bousch, Jacques Boyer-Andrivet, Martial Brousse, André Colin, Antoine Courrière, André Diligent, Marcel Fortier, Henri Henneguette, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Fernand Lefort, Modeste Legouez, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Robert Schmitt, Henri Tourman.*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 1993 et annexes, 2010 (tomes I à III et annexe 18), 2015 (tome XII) et in-8° 494.

Sénat : 26 (1971-1972).

Lois de finances. — Tourisme - Hôtels et restaurants - Languedoc-Roussillon (Littoral) - Camping.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
I. — Les dépenses ordinaires du Secrétariat d'Etat au tourisme.....	7
A. — L'administration centrale.....	7
B. — Les délégations régionales et missions interministérielles.....	8
C. — Les bureaux à l'étranger.....	8
D. — Les dépenses d'intervention.....	11
II. — Les dépenses d'équipement du tourisme.....	12
A. — L'équipement hôtelier.....	17
B. — L'équipement touristique collectif.....	22
C. — Le tourisme social.....	25
III. — La situation du tourisme.....	28
A. — Le bilan financier.....	28
B. — Les résultats de la saison touristique 1970.....	29
C. — Les premiers résultats de la saison 1971.....	32

ANNEXES

ANNEXE I. — Représentation à l'étranger du Commissariat général au tourisme	39
ANNEXE II. — Subventions du Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire en faveur de l'équipement touristique (infrastructures et tourisme social).....	41
ANNEXE III. — Equipement touristique de la montagne.....	43
ANNEXE IV. — Equipement touristique du littoral.....	45
ANNEXE V. — Aide de l'Etat au tourisme social en 1971.....	46

Mesdames, Messieurs,

Les crédits de la section Tourisme du budget de l'Équipement et du Logement, pour 1972, s'élèvent à 39.809.172 F contre 35.303.388 F en 1971, en augmentation de 4.505.784 F, soit 12,8 % d'une année à l'autre.

Les crédits supplémentaires sont affectés pour les quatre cinquièmes environ au fonctionnement des services, le surplus représentant la majoration des dépenses d'intervention et d'équipement.

Les crédits du Tourisme, pour 1972, sont récapitulés dans le tableau ci-après :

NATURE DES DEPENSES	CREDITS votés pour 1971.	CREDITS prévus pour 1972.	DIFFERENCE entre 1971 et 1972.		
	(En francs.)				
TITRE III					
MOYENS DES SERVICES					
<i>Première partie.</i> — Personnel. — Rémunérations d'activité...	9.433.704	10.360.055	+ 926.351		
<i>Troisième partie.</i> — Personnel en activité et en retraite. Charges sociales.....	479.833	569.061	+ 89.228		
<i>Quatrième partie.</i> — Matériel de fonctionnement des services.	18.552.851	20.178.056	+ 1.625.205		
<i>Septième partie.</i> — Dépenses diverses.....	Mémoire.	Mémoire.	»		
Totaux pour le Titre III.....	28.466.388	31.107.172	+ 2.640.784		
TITRE IV					
INTERVENTIONS PUBLIQUES					
<i>Quatrième partie.</i> — Action économique. — Encouragements et interventions.....	2.837.000	2.952.000	+ 115.000		
Totaux pour les dépenses ordinaires.....	31.303.388	34.059.172	+ 2.755.784		
	AUTORISATIONS		CREDITS DE PAIEMENT		
	1971	1972	1971	1972	Différence.
	(En francs.)				
TITRE V					
INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT					
<i>Sixième partie.</i> — Equipement culturel et social.....	Mémoire.	1.000.000	Mémoire.	750.000	+ 750.000
TITRE VI					
<i>Sixième partie.</i> — Equipement culturel et social.....	8.500.000	9.500.000	4.000.000	5.000.000	+ 1.000.000
Totaux pour les dépenses en capital	8.500.000	10.500.000	4.000.000	5.750.000	+ 1.750.000
Totaux pour le Tourisme....	8.500.000	10.500.000	35.303.388	39.809.172	+ 4.505.784

I. — Les dépenses ordinaires du Secrétariat d'Etat au Tourisme.

Les dépenses ordinaires du budget du Tourisme passent, de 1971 à 1972, de 31.303.388 F à 34.059.172 F (+ 2.755.784 F).

Les *mesures acquises* se traduisent par une augmentation de crédits de 328.423 F correspondant à l'incidence sur ce budget des mesures d'ordre général intéressant les fonctionnaires (revalorisation des rémunérations publiques, révisions indiciaires, relèvement des cotisations de Sécurité sociale et des prestations familiales) et par l'ajustement de certains crédits évaluatifs ou provisionnels.

Les *mesures nouvelles* pour 1972 atteignent un montant de 2.427.361 F. Elles consistent essentiellement en un renforcement des moyens en personnel du Secrétaire d'Etat et des relèvements des crédits de propagande en faveur du tourisme, tant en France qu'à l'étranger. Nous les analyserons ci-après en distinguant les dépenses de fonctionnement de l'administration centrale, des services extérieurs en métropole et à l'étranger et les dépenses d'intervention.

A. — L'ADMINISTRATION CENTRALE

Pour 1972, les modifications d'effectif et l'augmentation des crédits de matériel entraînent une dépense supplémentaire de 1.303.823 F. Les mesures proposées les plus importantes consistent en :

— la création de quatre emplois de chargé de mission et de trois emplois de secrétaire sténodactylographe (+ 338.139 F) ; ces nouveaux emplois se justifient, d'une part, par l'augmentation des missions dévolues au Secrétariat d'Etat tout spécialement dans les domaines du tourisme social, culturel et en milieu rural et, d'autre part, par la nécessité tout particulièrement ressentie par votre commission d'accroître la coordination avec les autres administrations participant à l'effort d'équipement touristique du pays ;

— l'augmentation des crédits de vacation (+ 100.000 F), destinée à rémunérer à temps partiel des personnels extérieurs de haut niveau et de grande qualification ;

— l'ajustement des crédits de matériel (+ 780.000 F) dont 580.000 F pour le développement des actions publicitaires en faveur du tourisme (propagande audio-visuelle, publicité dans la presse, affiches, dépliants et brochures) et 100.000 F pour l'aménagement dans l'immeuble du Commissariat général d'une salle de réunions destinée aux conférences de travail et à la présentation des films et du matériel de propagande ;

— l'ouverture à titre non renouvelable d'un crédit de 100.000 F destiné à couvrir temporairement l'incidence de l'augmentation des loyers des locaux des Champs-Élysées, jusqu'à leur prise en charge par l'Office du tourisme à Paris.

B. — LES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES ET COMMISSIONS INTERMINISTÉRIELLES

Les mesures nouvelles à ce titre s'élèvent à 165.817 F. Elles sont au nombre de trois :

— la mise en place d'une délégation régionale pour la région de Franche-Comté nécessitant la création de deux emplois (un délégué régional et un secrétaire sténodactylographe) et l'ouverture des crédits de matériel correspondants (+ 83.171 F). Le nombre des délégués régionaux au tourisme chargés, sous l'autorité des préfets de région, de veiller à l'expansion des activités touristiques et au développement de la propagande est actuellement de quatorze, chaque région de programme n'étant pas dotée d'une délégation. La création à Besançon d'une délégation régionale devrait permettre la mise en valeur systématique du potentiel touristique de cette région à laquelle les collectivités locales participent déjà par d'importants concours financiers ;

— l'ajustement aux besoins des crédits de personnel (+ 32.646 F) ;

— l'augmentation des crédits de déplacements et de matériel des délégations régionales en raison du développement de leurs activités (+ 50.000 F).

C. — LES BUREAUX A L'ÉTRANGER

Les crédits supplémentaires, au titre des mesures nouvelles, qui seront affectés aux bureaux à l'étranger en 1972 sont évalués à 842.721 F. Ces crédits doivent permettre de créer un bureau du

tourisme à Chicago et d'accroître les moyens des bureaux de Tokyo et de New York (+ 292.721 F), de développer les opérations de promotion sur les marchés étrangers (400.000 F) et de rémunérer certains postes destinés, en particulier, aux nouvelles antennes de Rome et de Vienne des bureaux de Milan et Zurich.

Chicago, avec plus de 5 millions d'habitants, est la ville où le nombre de départs de citoyens des Etats-Unis pour l'Europe augmente le plus rapidement (+ 41 % en 1970). Or, sur les départs de Chicago pour l'Europe, 8 % seulement choisissent la France comme pays de première destination alors que, dans les villes américaines couvertes par nos bureaux, les pourcentages de touristes qui viennent d'abord en France varient de 12 à 22 %. Compte tenu de l'importance croissante de Chicago pour le tourisme en Europe, et la position relativement faible de la France dans cette ville, l'ouverture d'un bureau de tourisme semble souhaitable (le Canada, l'Irlande, Israël, l'Italie, le Japon, le Mexique, les Pays-Bas, la Suisse et la Grande-Bretagne possèdent un bureau de tourisme à Chicago).

L'accroissement des moyens du *bureau de New York* est proposé afin de pouvoir faire face à la concurrence de plus en plus grande dans une ville dont les services de tourisme couvrent l'ensemble des Etats-Unis et sont chargés plus particulièrement de la promotion touristique dans l'Est du pays. Cette zone comprend des villes comme Boston, Philadelphie, Washington, Pittsburg, Cleveland, Detroit, etc., qui ont fourni 2.200.000 sur les 2.960.000 Américains venus en 1970 en Europe.

Le renforcement du *bureau de Tokyo* est également demandé après une année de fonctionnement. Le Japon représente, en effet, un riche réservoir touristique. Selon les estimations du Ministère des Transports de Tokyo (responsable du tourisme nippon), 2 millions de Japonais effectueront en 1975 des voyages à l'étranger, contre 660.000 en 1970. D'après un sondage réalisé dans ce pays 51,6 % des touristes nippons voudraient visiter l'Europe. Dans ces conditions le renforcement du bureau français à Tokyo constitue un bon investissement. De tous nos visiteurs, ce sont les Japonais qui de loin ont enregistré le plus fort pourcentage d'augmentation des arrivées en France en 1971 par rapport à 1970.

Les crédits inscrits pour les *opérations de promotion sur les marchés étrangers* ont été de 9.000.887 F en 1971. Leur répartition s'est effectuée de la manière suivante (1) :

Bureaux à l'étranger du Commissariat général au Tourisme.....	3.275.000
Allemagne	420.000
Belgique	130.000
Pays-Bas	100.000
Canada	100.000
Espagne	110.000
Grande-Bretagne	380.000
Italie	180.000
Japon	100.000
Mexique	55.000
Scandinavie	280.000
Suisse	70.000
U. S. A.....	1.350.000
Représentation des intérêts du Commissariat général au Tourisme par Air France.....	290.000
Représentation des intérêts du Commissariat général au Tourisme par U. T. A. (Australie, Afrique du Sud, divers).....	50.000
Autres actions de promotion, notamment en liaison avec les expositions..	65.687
Contrat Ogilvy, agence de publicité (U. S. A., Grande-Bretagne, Allemagne, Canada)	3.500.000
Contrat Univas, agence de publicité (Espagne, Italie).....	700.000
Contrat Publicis, agence de publicité (Scandinavie).....	300.000
Contrat Rossel, agence de publicité (Benelux).....	250.000
European Travel Commission.....	150.000
Publicité commune avec France Congrès.....	50.000
Publicité au Japon.....	150.000
Réserve pour publicité en cours d'année avec des Tours operators, com- mission de propagande des pays alpins, etc.....	200.000
	9.000.887

Depuis 1969, une orientation nouvelle de la politique de propagande a conduit à faire porter un effort tout particulier sur la publicité en utilisant les services de grandes agences internationales. Cette campagne serait maintenue mais réorientée pour tenir compte de la meilleure notoriété de la destination touristique française, à la suite des campagnes précédentes et, également, de l'évolution des marchés. Une adaptation plus étroite à ces marchés conduit à choisir les agences par pays, en fonction de leur dynamisme et de leur créativité tout en portant le choix, chaque fois qu'il est possible, sur des correspondants d'agences de publicité

(1) La représentation du tourisme français à l'étranger fait l'objet de l'annexe I.

françaises. La publicité peut prendre des formes très diverses en fonction de la clientèle visée et du produit à vendre. Les crédits supplémentaires demandés pour 1972 devront permettre cette diversification des actions de publicité du Commissariat général au Tourisme, une partie des crédits étant, par ailleurs, absorbée par l'augmentation des tarifs postaux pour la diffusion des documents de propagande.

D. — LES DÉPENSES D'INTERVENTION

Il est proposé de porter de 2.837.000 F à 2.952.000 F (+ 115.000 F) le montant des subventions aux organismes de tourisme inscrites au chapitre 44-01.

La majoration demandée pour 1972 est destinée à développer la quantité et la qualité des accueils et des voyages de journalistes et d'organiseurs de voyages étrangers. La constitution de forfaits à présenter aux organisateurs de voyages étrangers ne se traduit par des ventes que dans la mesure où les agences de voyages invitées, se rendent compte sur place de la valeur du produit proposé.

Votre rapporteur estime donc que la demande de crédits supplémentaires présentée par le Gouvernement se justifie pleinement, mais il regrette que les autres actions financées sur ce chapitre ne bénéficient pas aussi de moyens accrus. En effet certaines dotations restent obstinément fixées au même montant depuis plusieurs années, telles celles destinées à l'aide à l'équipement du tourisme culturel et social.

Votre rapporteur regrette également le manque de soutien financier aux initiatives locales qui aboutit à faire supporter aux budgets des collectivités la quasi-totalité des charges afférentes au développement des activités sociales et culturelles à but touristique de leurs régions lorsque ces opérations n'ont pas été prévues sur le plan national.

II. — Les dépenses d'équipement du tourisme.

Deux chapitres de dépenses en capital figurent au présent budget.

L'un des chapitres est relatif aux subventions d'équipement pour le tourisme social que nous examinerons plus loin avec les autres financements de cette forme de tourisme.

Le second est le chapitre 56-01 intitulé « *Etudes pour l'aménagement touristique du territoire* ». Doté seulement pour mémoire en 1971, il comporte pour 1972 une autorisation de programme d'un million de francs et 750.000 F en crédits de paiement. Ce chapitre est destiné, par ailleurs, à permettre, d'une part, le transfert en cours d'année de crédits provenant d'autres administrations, notamment de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale et, d'autre part, éventuellement de rendre possible le report de ces crédits.

En 1970 et 1971 des autorisations de programme se montant respectivement à 250.000 et 265.000 F ont été transférées du F.I.A.T. sur ce chapitre. Ces dotations ont permis de financer les études suivantes :

- charte du tourisme breton (orientation ou réorientation des équipements actuels ou prévus en fonction des mutations les plus probables du marché et création de structures commerciales) ;
- étude préalable à la création d'un plan d'eau dans l'agglomération d'Angoulême ;
- études pour le développement du tourisme fluvial ;
- établissement d'un schéma d'aménagement touristique intéressant le secteur du lac de Guerledan ;

— étude sur l'hébergement touristique en milieu rural et plus particulièrement sur les gîtes et le camping à la ferme, dans le cadre des programmes spécifiques d'équipement des zones de rénovation rurale ;

— étude sur l'aménagement du massif du Sancy dans le cadre du plan neige.

Avec les crédits demandés pour 1972, le programme ci-après a été prévu :

— étude sur la clientèle actuelle et potentielle des équipements existants ou prévus et sur les moyens à mettre en œuvre pour assurer leur rentabilisation maximum ;

— modernisation et rentabilisation des aménagements relatifs au tourisme social ;

— recherche des objectifs et des moyens d'une politique d'aménagement de l'espace rural ;

— étude des problèmes spécifiques de la moyenne montagne ;

— étude des problèmes d'aménagement des stations de la haute montagne en fonction de l'évolution de la clientèle de sports d'hiver ;

— étude pour un aménagement coordonné du littoral.

Compte tenu de la très grande diversité des services qui possèdent des attributions en matière d'équipement touristique, votre commission — et tout particulièrement son président, M. Pellenc — s'est demandée si des doubles emplois n'étaient pas à craindre dans le domaine des études et si celles-ci étaient toujours centralisées et rationnellement exploitées.

Des apaisements ont été fournis à votre rapporteur par les services du tourisme. Depuis le début de l'année 1971 une documentation centrale serait constituée portant sur l'ensemble des études effectuées et une synthèse des travaux existants réalisée avant toute étude nouvelle. Cependant, votre rapporteur persiste à penser que des efforts importants de coordination restent à

accomplir étant donné le nombre des organismes publics ou privés qui participent à l'élaboration des études, particulièrement à l'échelon local, départemental et régional.

*

* *

La répartition des compétences ministérielles dans le domaine du tourisme et les difficultés qui en découlent pour la coordination des actions menées par un trop grand nombre de services d'Etat ont été soulignées par vos commissaires des finances et tout particulièrement par MM. Boscary-Monsservin, Courrière, Héon, de Montalembert et le rapporteur général M. Coudé du Foresto.

En effet, indépendamment des crédits gérés par le Secrétariat d'Etat, des dotations affectées au développement du tourisme se trouvent dispersées dans un certain nombre de fascicules budgétaires : Agriculture, Economie et Finances, Equipement, Intérieur, Territoires d'Outre-Mer, Transports...

Par ailleurs, les prêts du Fonds de développement économique et social pour l'équipement hôtelier et l'équipement touristique collectif apparaissent dans le fascicule réservé aux comptes spéciaux du Trésor.

Enfin, le Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire (chapitre 65-01 du budget des Services généraux du Premier Ministre) concourt également au financement d'opérations en faveur du tourisme par l'attribution de subventions (1). Les crédits du F. I. A. T. sont gérés par la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale. Ce service est le promoteur d'« actions concertées d'aménagement du territoire » (2) qui intéressent tout particulièrement le tourisme et qui visent à :

- l'aménagement touristique du littoral Languedoc-Roussillon ;
- l'aménagement de la Côte aquitaine ;
- l'équipement de la Corse.

(1) La liste des opérations d'aménagement touristique ayant fait l'objet d'une intervention du F. I. A. T. en 1970 et 1971 est donnée en annexe II au présent rapport.

(2) L'analyse détaillée de ces opérations figure au rapport de votre Commission des Finances relatif aux crédits de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (annexe n° 23, M. de Montalembert, rapporteur).

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre d'un programme global d'aménagement touristique, qui comprend également des opérations d'aménagement en montagne, sur le reste du littoral et dans l'espace rural. Le coût total en a été chiffré pour 1972, en autorisations de programme, à 143 millions de francs (contre 116 millions pour 1971) ainsi répartis :

	1971	1972
	(En milliers de francs.)	
Languedoc-Roussillon	58.000	58.000
Aquitaine	28.000	40.000
Corse	8.000	14.000
Montagne	18.000	23.000
Littoral et espace rural.....	4.000	8.000
Total	116.000	143.000

La récapitulation des crédits et des prêts affectés à l'équipement touristique qui ne figurent pas au présent budget, est donnée dans le tableau ci-après qui fait apparaître qu'en plus des dotations du Secrétariat d'Etat au Tourisme, 188 millions de francs, en autorisations de programme, prêts du F. D. E. S. non compris, seront consacrés, l'an prochain, à l'équipement touristique de notre pays, contre 155 millions en 1971.

Tableau récapitulatif des crédits et des prêts affectés à l'équipement touristique en 1971 et 1972 et inscrits à d'autres budgets.

NUMROS des chapitres.	NATURE DE LA DEPENSE	AUTORISATIONS de programme.	
		1971	1972
		(En milliers de francs.)	
	A. — Opérations à caractère définitif.		
	I. — BUDGET GÉNÉRAL (SUBVENTION)		
	<i>Charges communes.</i>		
55-00	Aménagement touristique du littoral Languedoc-Roussillon	37.200	37.200
55-01	Aménagement de la côte d'Aquitaine.....	14.000	14.000
55-02	Aménagement de la Corse.....	1.000	2.400
55-03	Aménagement touristique de la montagne.....	>	2.400
55-04	Aménagement touristique du littoral et de l'espace rural.	>	1.000
64-01	Aide pour l'équipement hôtelier.....	35.000	35.000
	<i>Agriculture.</i>		
51-80	Eaux et forêts : études, acquisitions, travaux.....	4.700	5.000
61-60	Hydraulique	>	1.000
61-66	Services publics ruraux.....		
61-72	Constructions rurales et travaux d'aménagement en zone rurale	10.000	13.000
	<i>Equipement.</i>		
63-90 Art. 4	Travaux d'équipement des ports de plaisance et autres petits ports.....	4.000	6.000
	<i>Intérieur.</i>		
63-50	Subventions d'équipement pour la voirie départementale et communale.....	9.000	12.000
	<i>Services du Premier Ministre.</i>		
65-01	Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire..	22.100	25.000
65-03	Fonds de rénovation rurale.....	>	5.000
	TERRITOIRE D'OUTRE-MER		
68-01	Aide pour l'équipement hôtelier dans les T. O. M.....	>	4.000
	<i>Transports (aviation civile).</i>		
53-90	Equipement des aéroports et routes aériennes (métropole)	>	2.000
	II. — FONDS SPÉCIAL D'INVESTISSEMENT ROUTIER		
1	Exécution du plan national d'amélioration du réseau routier	18.000	23.000
	Total des opérations à caractère définitif.....	<u>155.000</u>	<u>188.000</u>
	B. — Opérations à caractère temporaire.		
	Prêts du fonds de développement économique et social :		
	Hôtellerie et tourisme social.....	300.000	270.000
	Equipements collectifs.....	80.000	15.000
	Total des opérations à caractère temporaire.....	<u>330.000</u>	<u>285.000</u>

A. — L'ÉQUIPEMENT HÔTELIER

Rappelons tout d'abord que l'aide de l'Etat à l'équipement hôtelier revêt actuellement deux formes :

— les prêts du Fonds de développement économique et social ;

— les primes spéciales d'équipement hôtelier.

Bien qu'octroyés par des autorités différentes — Ministre de l'Economie et des Finances pour la prime, Caisse de crédit hôtelier ou Crédit national (selon leurs montants) pour les prêts — ils le sont cependant après l'avis d'un unique comité : le Comité 1 *bis* du F. D. E. S. En outre, les dossiers sont instruits et présentés dans les deux cas par les services de la Caisse de crédit hôtelier.

Il convient de préciser, en ce qui concerne les prêts du F. D. E. S., qu'ils sont soumis au Comité 1 *bis* que s'ils sont d'un montant supérieur à 1 million de francs. Dans le cas contraire, ils sont directement accordés par le Crédit hôtelier. Si le crédit excède 5 millions de francs, il est accordé conjointement par le Crédit hôtelier et le Crédit national.

1° *Les prêts du Fonds de développement économique et social.*

Les sommes consacrées sur la dotation du F. D. E. S. au financement des prêts d'équipement hôtelier et thermal ont été portées de 260 millions de francs en 1969 à 300 millions de francs en 1970 et se sont stabilisés à ce niveau pour 1971.

Les concours apportés à l'hôtellerie par la Caisse centrale de crédit hôtelier, commercial et industriel continuent d'ailleurs à augmenter plus rapidement que les ressources mises à sa disposition par l'Etat.

Cet établissement a pu, grâce notamment au remploi des sommes remboursées, réaliser un volume de prêts d'un montant

de 368 millions en 1969 et 331,2 millions en 1970. Les prévisions pour 1971 s'élèvent à 370 millions de francs.

	1968	1969	1970	1971 (prévisions).
	(En millions de francs.)			
Prêts de la Caisse centrale de crédit hôtelier, commercial et industriel sur les ressources du F. D. E. S. :				
Prêts accordés.....	335	333	336,9	280
Prêts réalisés.....	332	368	331,2	370
Financement des prêts réalisés :				
Emplois nets.....	57	56	99,6	70,3
Dotation F. D. E. S. de l'exercice....	240	260	300	300
Déficit sur l'exercice antérieur.....	+ 17	— 18	— 70,3	— 1,9
Déficit de l'exercice.....	+ 18	+ 70	+ 1,9	+ 1,6
Total	332	368	331,2	370

Aux prêts ainsi réalisés sur des ressources mises à la disposition de la Caisse centrale par le F. D. E. S. s'ajoutent ceux que finance l'établissement sur ses ressources propres. Au total, en 1970, la Caisse a accordé pour la création, la modernisation et l'équipement des entreprises hôtelières et thermales et des activités touristiques diverses, 1.346 prêts pour un montant total de 351,5 millions de francs contre 2.403 prêts pour un montant de 378 millions de francs en 1969 ; les prêts réalisés ont atteint, au total, 351,2 millions de francs en 1970 (1.356 prêts) contre 402 millions en 1969 (2.487 prêts).

Ces crédits ont permis la création de 8.129 chambres en 1970 contre 10.690 en 1969. Le nombre de chambres modernisées est passé de 12.986 en 1969 à 10.154 en 1970 (1).

Durant les sept premiers mois de l'année 1971, 157.900.000 F de prêts du F. D. E. S. ont été réalisés par l'intermédiaire de la Caisse centrale de crédit hôtelier pour financer les opérations de

(1) Au 1^{er} janvier 1971, il existait 14.902 hôtels classés de tourisme disposant au total de 330.770 chambres.

créations ou de modernisations hôtelières. Le montant des programmes correspondants est estimé à 344 millions de francs. Les statistiques provisoires portant sur le contenu approximatif de ces programmes évaluent à 6.200 le nombre de chambres créées et 6.000 celui des chambres modernisées.

Pour 1972 les sommes mises à la disposition de la Caisse centrale de crédit hôtelier et du Crédit national pour leur permettre de consentir des prêts d'équipement hôtelier sont fixées à 270 millions de francs. Compte tenu des crédits de report disponibles, le volume des prêts devrait se situer en 1972 sensiblement au même niveau que celui de 1971.

Votre rapporteur estime toutefois regrettable la diminution de la dotation du F. D. E. S. pour 1972. Si même les reports de crédits et les remplois permettent de ne pas diminuer le volume global des prêts qui seront réalisés l'an prochain, la réduction prévue ne peut pas ne pas avoir de répercussions à plus long terme, à moins qu'une augmentation de la dotation ou un financement complémentaire ne soit décidé dans un délai assez rapproché.

Depuis le 1^{er} janvier 1970, les prêts sont réservés à la création d'hôtels de 30 chambres au moins dans les agglomérations de moins de 100.000 habitants. A partir du 1^{er} janvier 1971, pour les agglomérations de plus de 100.000 habitants, ce seuil minimum a été porté de 60 à 100 chambres.

A partir du 1^{er} janvier 1972, le seuil de capacité sera abaissé à 20 chambres dans les villes de 30.000 habitants et moins. Les capacités minima exigées seront donc les suivantes :

- agglomérations jusqu'à 30.000 habitants..... 20 chambres.
- agglomérations de 30.000 à 100.000 habitants. 30 chambres.
- agglomérations de 100.000 habitants et plus.. 100 chambres.

Cette mesure doit contribuer à relancer l'hôtellerie artisanale renommée pour ses qualités d'accueil, notamment en milieu rural, dont le développement avait pu sembler un instant contrarié par la mise en application des seuils de capacité comme condition d'octroi des prêts du F. D. E. S.

En matière d'agrandissements d'hôtels, depuis le 1^{er} janvier 1971, les projets d'investissements susceptibles d'être aidés par le F. D. E. S. doivent comporter une augmentation d'un tiers

au moins de la capacité d'hébergement de l'établissement existant, celle-ci devant répondre en outre aux mêmes conditions de seuils exigées pour les constructions neuves.

Ces mêmes critères de seuils sont appliqués aux modernisations fondamentales d'hôtels équivalant à des constructions neuves, les simples modernisations ayant cessé d'être financées sur crédits F. D. E. S. depuis le 1^{er} janvier 1970.

Par ailleurs, la décision de ne plus attribuer de prêts d'un montant inférieur à 100.000 F à partir du 1^{er} janvier 1971 a été reportée, cette limite inférieure ayant été abaissée à 50.000 F à partir de cette date.

Enfin, les Sociétés immobilières pour le commerce et l'industrie (SICOMI), qui réalisent d'importants investissements dans le domaine hôtelier, peuvent recevoir des prêts du F. D. E. S.

Les taux sont respectivement de 5 % pour les prêts concourant à la construction neuve d'hôtels et de villages de vacances répondant aux normes de classement et de 6,75 % pour ceux correspondant à des programmes d'agrandissement et de modernisation tendant à permettre aux établissements d'atteindre les nouvelles normes.

2° *La prime spéciale d'équipement hôtelier.*

Instituée par le décret n° 68-538 du 30 mai 1968, modifiée par les décrets n° 69-642 du 14 juin 1969, n° 71-344 du 6 mai 1971 et n° 71-355 du 12 mai 1971, la prime est attribuée :

— dans les zones et les agglomérations, dont la liste figure en annexe au décret de 1968, qui souffrent d'un grave sous-équipement hôtelier et qui connaissent des problèmes d'emploi ;

— pendant une période allant du 1^{er} juillet 1970 au 31 décembre 1971, un décret actuellement en cours d'examen devant normalement proroger de un an le régime d'attribution.

Elle est fixée d'une manière uniforme à 10 % de l'investissement « hors taxes » (étant entendu que le cumul des aides publiques ne peut excéder 60 % du montant de l'investissement) et plafonnée à 6.500 F par chambre ou 1.500 F par lit de village de vacances.

Les investissements auxquels s'applique la prime doivent s'élever à 700.000 F au moins et entraîner la création de 20 chambres ou 200 lits de villages de vacances et de dix emplois permanents au minimum en trois ans. Dans certaines grandes agglomérations énumérées en annexe au décret il est exigé la réalisation d'au moins 100 chambres correspondant à la catégorie « deux étoiles ».

Le décret de 1969 ajoute à cette réglementation la possibilité de l'octroi de la prime pour les extensions d'établissements déjà existants et entraînant la création d'au moins 40 chambres pour les hôtels et de 100 lits pour les villages de vacances, opérations qui doivent aboutir, en outre, à augmenter d'au moins 50 % la capacité de l'établissement primitif.

Le décret du 6 mai 1971 étend la possibilité d'octroi de la prime dans les Territoires d'Outre-Mer, qui connaissent également des problèmes d'emploi et où l'équipement hôtelier est insuffisant.

Le décret du 12 mai 1971 permet en outre aux SICOMI, qui ont déjà la possibilité de recourir aux prêts F. D. E. S., de bénéficier de la prime d'équipement hôtelier, lorsque leurs opérations ont pour objet la construction d'établissements hôteliers.

Il convient également de noter qu'une circulaire du 18 septembre 1968 modifiée le 6 mai 1969, relative au champ d'application des allègements fiscaux en faveur du développement régional, prévoit la réduction du droit de mutation et l'exonération de la patente pour les opérations réalisées dans les zones ou agglomérations figurant en annexe du décret de 1968 et conformes aux exigences de ce même décret.

Comparées avec celles des années précédentes, les dotations budgétaires (1) affectées à la prime spéciale d'équipement hôtelier se présentent de la façon suivante :

	1968	1969	1970	1971	1972
	(En millions de francs.)				
Autorisations de programme.....	12	11,6	13,5	35	35
Crédits de paiement.....	7	9,950	7	16,9	20

(1) Chapitre 64-01 du budget des Charges communes.

Au 30 août 1971, 39,5 millions de francs de primes avaient été accordés dont :

- 2,1 millions de francs pour l'année 1968 ;
- 5,9 millions de francs pour l'année 1969 ;
- 13,6 millions de francs pour l'année 1970 ;
- 17,9 millions de francs pour les huit premiers mois de 1971.

B. — L'ÉQUIPEMENT TOURISTIQUE COLLECTIF

Les opérations d'équipement touristique collectif concernent les stations de montagne, les ports de plaisance et l'espace rural. Trois commissions interministérielles d'aménagement touristique du territoire sont chargées, pour chacun de ces trois secteurs :

- d'étudier les conditions générales de développement du tourisme dans le cadre du plan d'équipement ;
- de sélectionner les projets compte tenu des moyens d'action et des crédits mis à la disposition de l'administration du tourisme ;
- de coordonner les opérations d'aménagement sur le plan des travaux d'infrastructure, des équipements sportifs et distrac-tifs ainsi que sur le plan de l'hébergement (hôtellerie, tourisme social, résidences secondaires).

Elles disposent de services d'études respectivement installés à Chambéry, à Toulon et à Grenoble et comprennent des repré-sentants des ministères suivants :

- Intérieur (Direction générale des collectivités locales) ;
- Economie et Finances (Direction du Trésor, Direction du budget) ;
- Equipement et Logement (Direction des ports maritimes et des voies navigables, Direction de l'aménagement foncier et de l'urbanisme) ;
- Agriculture (Direction des aménagements ruraux) ;
- Jeunesse et sports (Sous-direction de l'équipement) ;
- Affaires culturelles (Direction de l'architecture) ;
- Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale ;
- Commissariat général du Plan d'équipement.

*

* *

Le financement des investissements du tourisme collectif est assuré par des prêts du F. D. E. S. et des subventions budgétaires (Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire et budget de l'Équipement).

Le total des prêts consentis en 1970 s'est élevé à 30.129.300 F (dont 19.915 F pour la montagne et 10.214.300 F pour le nautisme) et celui des prêts réalisés à 40.561.800 F (dont 24.653.000 F pour la montagne et 15.908.800 F pour le nautisme). Le montant des prêts consentis est en diminution par rapport à 1969 (— 14 %) tandis que celui des prêts réalisés est en augmentation de 43 %, du fait de la venue à maturité de projets auxquels un prêt avait été accordé antérieurement, mais qui ne s'étaient exécutés qu'avec lenteur.

Les crédits ouverts au Fonds de développement économique et social en faveur de l'équipement touristique se sont élevés en 1971 à 30 millions de francs, comme pour l'année 1970.

Les opérations réalisées ou en cours de réalisation en 1971 font l'objet des annexes III et IV au présent rapport.

Pour l'exercice 1972, la dotation du F. D. E. S. a été réduite à 15 millions de francs, mais la majeure partie de ces investissements étant effectués en milieu rural, il a été décidé d'assurer le relais des prêts du F. D. E. S. par des prêts de la Caisse nationale de Crédit agricole. Le montant en a été fixé à 25 millions de francs, ce qui devrait permettre de répondre aux besoins exprimés. Ces prêts, qui seront des prêts directs de la Caisse nationale, seront consentis aux mêmes conditions que les autres prêts bonifiés du Crédit agricole. Les annuités de remboursement des prêts F. D. E. S. et Crédit agricole sont approximativement les mêmes : le transfert s'effectuera donc sans conséquence pour les charges d'investissement. Sous cette forme, il s'agit de la part de cet organisme d'une intervention nouvelle. Jusqu'à présent, dans le domaine du tourisme, le Crédit agricole avait seulement assuré le financement des gîtes communaux, familiaux et ruraux.

*

* *

Les subventions budgétaires en faveur des *régions de montagne* atteindront, pour 1972, 23 millions de francs en autorisations de programme au lieu de 18 millions en 1971. Le « Plan neige » entrera ainsi dans sa phase de réalisation active. En outre, des contributions du Ministère des Transports pour l'amélioration du réseau d'altiports et du Fonds de rénovation rurale viendront s'ajouter aux dotations précitées.

Pour le VI^e Plan, les crédits affectés à l'aménagement touristique de la montagne devraient permettre la réalisation d'environ 150.000 lits-touristes dont 30 % sous gestion hôtelière. Pour le V^e Plan, l'objectif était de 65.000 lits touristes ; il a été légèrement dépassé.

Les *régions du littoral* (non comprises dans les territoires des missions interministérielles) devraient bénéficier, en 1972, d'une dotation sur la subvention de 8 millions de francs prévue globalement pour ces régions et celles de « l'espace rural », alors qu'en 1971 aucune autorisation de programme n'avait été ouverte.

La subvention du Ministère de l'Équipement aux ports de plaisance passera de 4 à 6 millions de francs.

Selon les dernières statistiques, 44.803 places ont été créées pour la plaisance. Elles sont localisées comme suit :

Mer du Nord et Manche.....	5.047 places
Atlantique	12.215 places
Méditerranée	27.541 places
	<hr/>
Total	44.803 places

Enfin, 350.000 F ont été affectés en 1971 au *tourisme fluvial*. Pour 1972, un crédit de 500.000 F sera consacré à cette forme de tourisme nautique.

Dans le secteur de *l'espace rural*, en 1971, 5.608.000 F de prêts ont été attribués à des opérations de tourisme social, 1.108.000 F pour deux villages de vacances et 4.500.000 F pour vingt terrains de camping.

En ce qui concerne les subventions, un village de vacances a bénéficié d'une subvention de 810.000 F et six opérations d'intérêt touristique globalement de 4.000.000 F. Le détail de ces actions figure dans le tableau ci-après.

Espace rural. — Liste des opérations subventionnées en 1971.

LOCALISATION	NATURE DE L'OPERATION	MONTANT de la subvention. (En milliers de francs.)
Gers :		
Miélan	Aménagement d'un plan d'eau, assainissement, électrification.	500
Ardèche :		
Casteljau	Aménagement de villages de vacances.	1.810
Larnas		
Nord :		
Epe-Sauvage	Aménagement d'un plan d'eau, assainissement, électrification.	500
Lot :		
Vallée du Lot.....	Amélioration de diverses routes nationales.	400
Lozère :		
Gorges du Tarn.....	Amélioration de la R. N. 107 bis....	600
Ain :		
Mijoux	Amélioration de la R. N. 436.....	1.000
	Total	4.810

C. — LE TOURISME SOCIAL

Le Commissariat général au Tourisme dispose, depuis 1966, de crédits de subventions destinés à octroyer des aides en capital pour des projets de villages de vacances ou de terrains de camping dont les promoteurs sont des collectivités locales ou des groupements sans but lucratif. Les projets sont soumis à la Commission d'équipement du tourisme social qui siège auprès du Commissariat au Tourisme et qui comprend des représentants des administrations intéressées, de la Sécurité sociale et des usagers.

Au budget de 1972, les subventions d'équipement pour le tourisme social inscrites au chapitre 66-01 du Tourisme s'élèvent à 9,5 millions de francs en autorisations de programme et 5 millions en crédits de paiement, contre respectivement 8,5 millions de francs et 4 millions l'année précédente.

Le taux théorique des subventions était jusqu'à cette année de 25 % au maximum. En fait, il ne représentait en moyenne que 7 % du coût des travaux et l'aide n'était sollicitée que pour

permettre l'octroi de prêts du F. D. E. S. ou de la Caisse des Dépôts et Consignations. A partir de l'an prochain, le Gouvernement envisage de porter à 30 % le taux maximum de la subvention, avec un minimum imposé de 10 %, la réalisation des opérations devant être accélérée et leur caractère social accentué.

En ce qui concerne les prêts sur crédits du F. D. E. S. au cours du premier semestre 1971, il a été accordé 87 prêts pour un montant de 14.980.000 F, correspondant à 31.600.000 F d'investissement qui permettront la création de 32.000 places de camping. Pour 1971, on estime à environ 60.000 le nombre de places de camping qui seront créées par des organismes à but non lucratif (1).

Quatorze villages de vacances ont été mis en chantier en 1971, correspondant à une capacité d'environ 8.000 lits, dont 5.000 lits créés grâce à l'aide financière de l'Etat sous forme de subventions, prêts ou primes. Les villages de gîtes (pavillons dotés de cuisine individuelle) représentant 30 % de l'ensemble des villages construits.

La répartition, par opération, de l'aide de l'Etat au tourisme social en 1971 (subventions et prêts) est donnée à l'annexe V de ce rapport.

Rappelons que le V^e Plan prévoyait la réalisation, par an, de 80.000 places de camping et de 5.000 lits de villages de vacances. De 1966 à 1970, 360.000 places et 32.000 lits ont été créés. Pour le VI^e Plan, les chiffres prévisionnels correspondants ont été fixés à 330.000 places et 35.000 lits.

*Evolution de la capacité d'hébergement
et de la fréquentation des différentes formes du tourisme social.*

— *Camping-caravaning.* — Au 31 décembre 1970, il était décompté 4.715 terrains de camping offrant une capacité d'accueil de 1.140.000 places.

Le nombre d'arrivées dans les camps a été pour cette même année de 8.500.000, alors qu'en 1969, il était de 7.660.000. Le nombre total de journées a été évalué à 60 millions contre 55 millions en 1969.

(1) Pour le camping, il y a lieu d'ajouter à la dotation budgétaire des transferts de crédits : l'un de 130.000 F destiné à la région Languedoc-Roussillon, l'autre en provenance du F. I. A. T. de 100.000 F pour l'aménagement d'un camp dans la zone périphérique du parc des Pyrénées.

Les statistiques pour l'année 1971 ne sont pas encore connues. Toutefois, à titre indicatif, on peut approximativement évaluer à 8 % l'augmentation du nombre de places et à plus de 10 % l'augmentation du nombre de journées.

— *Villages de vacances.* — En 1970, 168 villages disposaient de 66.000 lits. La fréquentation a été de l'ordre de 6.400.000 journées-vacances pour 500.000 personnes.

En 1971, on peut évaluer à environ 7 % le taux d'augmentation du nombre de lits et à 9 ou 10 % celui de la fréquentation.

— *Gîtes ruraux.* — En 1970, 12.000 gîtes ruraux offraient une capacité d'accueil de plus de 60.000 lits. La fréquentation a été évaluée approximativement à 3.600.000 journées-vacances pour 150 à 200.000 personnes.

Il n'est pas encore possible actuellement d'évaluer les résultats pour 1971 de cette forme de tourisme social qui relève du Ministère de l'Agriculture.

Les *auberges rurales* entrent dans la catégorie de l'hôtellerie dite de préfecture. On comptait environ 600 auberges offrant environ 10.000 lits en 1970. En 1971, il y a une légère augmentation : 611 auberges de 4.728 chambres et un peu plus de 10.000 places. Sur la base d'une moyenne de 100 jours d'occupation, le nombre de journées peut être estimé à un peu plus de 1 million.

Les *maisons familiales de vacances* relèvent de la tutelle administrative au Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale. D'après les renseignements communiqués à votre rapporteur, il y aurait 500 maisons familiales disposant de 50.000 lits environ. Ces maisons sont occupées à 100 % pendant les vacances scolaires. Certaines d'entre elles fonctionnent en dehors de ces périodes et accueillent des personnes âgées et des retraités.

III. — La situation du tourisme.

A. — LE BILAN FINANCIER

La balance financière du tourisme depuis 1960 s'établit comme suit :

ANNEES	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
	(En millions de dollars.)		
1960	500,2	263,3	+ 236,9
1961	563,2	347,6	+ 215,6
1962	639,5	441,5	+ 198,0
1963	716,8	595,9	+ 120,9
1964	818,3	785,2	+ 33,1
1965	910,0	938,6	— 28,6
1966	1.009,0	997,6	+ 11,4
1967	1.035,0	1.040,5	— 5,5
1968	954,4	1.098,8	— 144,4
1969	1.071,6	1.039,3	+ 32,3
1970	1.189,2	1.057,0	+ 132,2

Le redressement de la balance des paiements de notre tourisme amorcé en 1969 s'est affirmé en 1970, le solde positif ayant plus que quadruplé d'une année à l'autre : les dépenses ont augmenté seulement de 1,7 % tandis que les recettes progressaient de 11,2 %.

L'examen du bilan touristique par pays des dernières années fait apparaître une augmentation de notre solde créditeur avec la zone dollar, la Grande-Bretagne et surtout l'Allemagne. Dans le même sens notre solde traditionnellement débiteur avec les pays méditerranéens est en diminution surtout avec l'Italie, la tendance s'étant même retournée avec la Suisse.

Bilan touristique français par pays.

(Unité : million de dollars M. C.)

	RECETTES		DEPENSES		SOLDE	
	1969	1970	1969	1970	1969	1970
U. S. A., Canada.....	419,9	464,5	229,7	253,8	+ 190,2	+ 210,7
Grande-Bretagne.....	83,5	106,8	63,7	78,2	+ 16,2	+ 28,6
U. E. B. L., Hollande...	106,1	110,7	64,5	73,1	+ 41,6	+ 37,6
Allemagne.....	115,5	133,4	107,5	101,9	+ 8,0	+ 31,5
Italie.....	78,3	84,3	151,1	139,7	— 72,8	— 55,4
Suisse.....	131,5	135,4	147,4	119,7	— 15,9	+ 15,7
Espagne, Portugal.....	72,9	81,9	230,7	233,5	— 157,8	— 151,6
Total.....	1.007,7	1.117,0	982,2	999,9	+ 25,5	+ 117,1
Pourcentage du total général.....	94,0	93,9	96,0	94,6		
Total général...	1.071,6	1.189,2	1.039,3	1.057,0	+ 32,3	+ 132,2

Il est encore trop tôt pour avoir une estimation de la balance touristique pour 1971 ; toutefois, on peut penser que le solde ne sera pas inférieur à celui de 1970.

*

* *

B. — LES RÉSULTATS DE LA SAISON TOURISTIQUE 1970

1° Les touristes étrangers en France.

Au total 13,7 millions d'étrangers sont venus en France en 1970, indiquant ainsi une progression de 13,2 % par rapport à 1969. Il convient de se féliciter de ce résultat, en rappelant que les arrivées des touristes étrangers en France n'avaient augmenté que de 8,3 % de 1967 à 1969.

Le tableau ci-après fait apparaître, pour l'ensemble des moyens d'hébergement, les arrivées des touristes étrangers en France, par nationalité, en 1968, 1969 et 1970 :

	1968	1969	1970
	(En milliers.)		
Allemagne	1.500	1.600	1.900
Autriche	120	130	150
Belgique et Luxembourg.....	1.520	1.630	1.600
Espagne et Portugal.....	700	760	850
Italie	1.300	1.500	1.650
Pays-Bas	900	1.040	1.100
Grande-Bretagne, Irlande et Domi- nions	1.300	1.400	1.750
Suisse	680	750	750
Scandinavie	260	300	300
Etats-Unis	800	1.100	1.350
Canada	120	140	180
Amérique latine.....	200	210	270
Autres pays.....	1.400	1.540	1.650
Totaux.....	10.800	12.100	13.700

2° Les touristes français à l'étranger.

Au tableau ci-après figurent, par pays d'accueil et pour les années 1969 et 1970, les statistiques du tourisme français à l'étranger relevées à partir des arrivées aux frontières et dans les hôtels :

Les touristes français à l'étranger.

(Dans les pays de l'O. C. D. E.)

PAYS DE DESTINATION	1969	1970	POURCENTAGE variation 1970/1969.
	(En milliers.)		
Allemagne (H)	562,6	582,7	+ 3,6
Autriche (H)	215,6	238,5	+ 10,6
Canada (F)	32,5	36,9	+ 13,5
Espagne (F)	8.216	8.826	+ 7,4
Etats-Unis (F)	100	112,9	+ 12,9
Grèce (F)	120,8	116	— 4
Islande (F)	1,7	1,9	+ 11,8
Japon (F)	9,5	21,2	+ 223,2
Italie (F)	4.256,4	4.307,3	+ 1,2
Luxembourg (H)	45,5	46,8	+ 2,9
Pays-Bas (H)	159,4	176,3	+ 10,2
Portugal (F)	115,4	169,3	+ 46,7
Royaume-Uni (F)	655,2	730,9	+ 11,6
Scandinavie (F)	97,7	109,9	+ 12,4
Suisse (H)	832,9	895	+ 7,4
Turquie (F)	43,6	48	+ 10,1
Yougoslavie (H)	267,5	314,7	+ 17,6

(H) Arrivées dans les moyens d'hébergement recensés.

(F) Arrivées aux frontières.

N. B. — Ces chiffres de l'O. C. D. E. ne donnent qu'une idée imparfaite de l'importance du tourisme français à l'étranger. Seuls ceux qui concernent l'Allemagne, l'Autriche, le Luxembourg, le Portugal, la Suisse et la Yougoslavie correspondent à la définition internationale du tourisme (séjour d'au moins trois nuitées).

Les autres chiffres ne concernent que des franchissements de frontière, pour des séjours qui peuvent aussi bien durer quelques heures que plusieurs jours.

Malgré la dévaluation du franc du 10 août 1969, la saison 1970 a été marquée par une reprise du tourisme français à l'étranger. Cette évolution peut s'expliquer, en partie, par les assouplissements apportés en mai et août 1970 à la réglementation en matière d'allocation touristique et en partie par la progression du revenu disponible et des dépenses de consommation.

Selon l'étude annuelle effectuée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (I. N. S. E. E.), 21,6 millions de Français ont pris des vacances d'été du 1^{er} juin au 30 septembre 1970, soit 44,6 % de la population située dans le champ de l'enquête (48.440.000), ce qui correspond à 24,5 millions de séjours de vacances (quatre nuitées au minimum). Sur ce nombre total de séjours de vacances, 20,5 millions ont été effectués en France, représentant 497 millions de journées, et 4 millions ont été effectués à l'étranger, représentant 93 millions de journées. Les taux de départ ont été de 36 % dans les villes de moins de 20.000 habitants et 77 % dans la ville de Paris. De plus, les taux de départ vont de 21 % pour les ménages gagnant entre 5.000 et 10.000 F par an à 81 % pour les ménages gagnant 45.000 F ou plus par an. En France, 35 % des séjours de vacances d'été ont été passés chez des parents ou amis, 19 % en location, 17 % en camping (tentes ou caravanes), 13 % dans des résidences secondaires, 7 % dans les hôtels. La répartition des séjours de vacances par destination touristique a été la suivante : mer : 45 % ; campagne : 30 % ; montagne : 18 % ; circuits : 4 % et ville : 3 %. A l'étranger, les séjours au bord de la mer ont représenté 51 % des séjours, en circuits 18 %, à la montagne 11 %, dans les villes 10 % et à la campagne 10 %. La durée moyenne des séjours de vacances des Français a été de 24,2 jours à l'intérieur du pays et de 23,5 jours à l'étranger.

*
* *

C. — LES PREMIERS RÉSULTATS DE L'ANNÉE 1971

Les premiers résultats connus laissent prévoir une amélioration du tourisme par rapport à 1970. Les étrangers sont venus nombreux en France. Cette augmentation est surtout le fait des Hollandais, Allemands et Italiens qui se sont intéressés plus qu'à l'accoutumée à l'intérieur de la France. Les touristes japonais sont en progression de plus de 50 %. Les premières statistiques figurent dans les tableaux ci-après.

Arrivées des touristes étrangers dans l'hôtellerie à Paris.

(De janvier à août.)

NATIONALITES	HUIT MOIS				POURCENTAGE de variation 1971-1970.
	1968	1969	1970	1971	
	(En milliers.)				
Allemagne	161,98	183,07	207,11	217,79	+ 5,2
Argentine	11,77	13,56	16,53	17,46	+ 5,6
Autriche	11,50	11,75	12,92	15,58	+ 20,6
Belgique	93,32	107,64	107,63	101,04	— 6,1
Brésil	14,27	14,15	16,83	19,67	+ 16,9
Canada	35,98	47,59	55,13	56,87	+ 3,2
Danemark	15,05	17,83	19,57	22,03	+ 12,6
Espagne	52,39	58,54	60,75	60,54	— 0,4
Japon	18,11	24,26	32,02	33,23	+ 3,8
Finlande	4,92	7,59	7,89	9,29	+ 17,7
Grande-Bretagne	136,18	151,10	182,63	183,42	+ 0,4
Italie	88,00	106,92	114,87	122,39	+ 6,5
Luxembourg	3,28	4,09	3,94	3,87	— 1,8
Norvège	6,11	6,52	7,57	8,67	+ 14,5
Pays-Bas	68,44	81,99	86,72	90,00	+ 3,8
Portugal	30,23	36,17	44,34	41,22	— 7,0
Suède	31,31	39,87	41,99	36,56	— 12,9
Suisse	48,89	55,00	56,61	56,97	+ 0,6
U. S. A.	226,75	320,37	393,35	384,78	— 2,2
Divers	347,16	394,72	415,82	418,56	+ 0,7
Total	1.405,64	1.682,73	1.884,22	1.899,94	+ 0,8

**Arrivées des touristes dans l'hôtellerie homologuée
dans les principales stations de la Côte d'Azur.**

(Janvier à août.)

NATIONALITES	1968	1969 (résultats).	1970 (résultats).	1971 (prévisions).	POURCENTAGE de variation 1971-1970.
	(En milliers.)				
Allemagne	15,16	17,92	22,56	24,53	+ 8,7
Amérique latine.....	16,97	24,46	23,99	25,73	+ 7,3
Autriche	2,24	2,55	3,98	3,93	+ 16,3
Belgique-Luxembourg ..	24,57	25,75	29,51	29,06	- 1,5
Canada	7,42	8,67	10,38	10,42	+ 0,4
Danemark	2,31	2,82	2,82	2,98	+ 5,7
Espagne	11,42	14,83	17,50	16,18	- 7,6
Europe centrale.....	4,54	5,37	6,32	5,76	- 8,9
Finlande	0,71	0,86	0,91	0,85	- 6,6
Grande-Bretagne	20,78	22,11	31,82	35,07	+ 10,2
Italie	39,88	43,04	50,42	51,87	+ 2,9
Norvège	1,44	1,74	1,72	1,84	+ 7,0
Pays-Bas	6,87	7,38	8,20	10,14	+ 23,7
Portugal	1,71	2,35	2,65	2,44	- 7,9
Suède	6,43	8,18	7,89	8,37	+ 6,1
Suisse	12,14	11,20	13,51	14,65	+ 8,4
U. S. A.	58,74	71,96	83,95	89,47	+ 6,6
Divers	23,16	26,48	31,84	29,25	- 8,1
Total Etrangers..	256,49	297,67	349,97	362,54	+ 3,8
Total Français...	369,98	399,33	425,22	400,82	- 5,7
Ensemble	626,47	687,00	774,59	763,36	- 1,5

En ce qui concerne les Français ayant passé leurs vacances à l'étranger en 1971, leur nombre aurait été supérieur de 5 % par rapport à 1970. Nul doute que les décisions du Gouvernement de mars et d'août 1971 augmentant les allocations en devises étrangères expliquent, au moins en partie, cette progression.

Comme les années précédentes, la majorité de nos compatriotes qui « partent en vacances » (1) ont pu vérifier que le phénomène de concentration des congés n'était pas en voie d'atténuation malgré certains efforts louables tentés par les Pouvoirs publics afin d'inciter les Français à étaler leurs vacances. Ces efforts doivent être poursuivis, mais il semble bien, comme le suggère le rapport de M. de Chalendar, que simultanément doit être repensée la répartition, tout au long des semaines et des mois de l'année, des temps de travail et de loisirs.

*
* *

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, la Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le budget du Tourisme pour 1972.

(1) Selon la définition de l'I.N.S.E.E., sont considérées comme étant parties en vacances les personnes qui « se sont absentes de leur domicile principal durant au moins quatre jours consécutifs, pour des motifs qui n'étaient pas d'ordre professionnel et qui ne tenaient pas à des motifs de santé ».

ANNEXES



ANNEXE I

REPRESENTATION A L'ETRANGER DU COMMISSARIAT GENERAL AU TOURISME

Au 1^{er} août 1971, la représentation à l'étranger du Commissariat général au Tourisme se présente ainsi :

A. — Douze représentations sont dirigées par des agents du Commissariat général au Tourisme :

- au Japon, avec siège de la représentation à Tokyo ;
- au Mexique, avec siège de la représentation à Mexico ;
- au Canada, avec siège de la représentation à Montréal ;
- aux Etats-Unis, avec siège de la représentation à New York et trois bureaux rattachés : Los Angeles, Chicago, San Francisco ;
- en Grande-Bretagne et Irlande, représentation à Londres ;
- en Belgique et Luxembourg, représentation à Bruxelles ;
- aux Pays-Bas, avec siège de la représentation à Amsterdam ;
- en Suisse et Autriche, avec siège de la représentation à Zurich et un bureau rattaché à Genève ;
- en Allemagne, avec siège de la représentation à Francfort et deux bureaux rattachés à Dusseldorf et à Hambourg ;
- en Italie, avec siège de la représentation à Milan ;
- en Espagne, avec siège de la représentation à Madrid et un bureau rattaché à Barcelone ;
- dans les pays scandinaves : représentation à Stockholm et un bureau rattaché à Copenhague.

B. — Les services de l'expansion économique assurent l'accueil au public, les renseignements et les informations dans deux pays :

- en Colombie, à Bogota ;
 - au Venezuela, à Caracas,
- tandis que les mêmes services sont assurés par l'ambassade de France :
- au Pérou, à Lima.

C. — Vingt-deux représentations de la Compagnie Air France à l'étranger, à la suite d'un accord passé entre le Commissariat général au Tourisme et la Compagnie nationale, assurent la promotion du tourisme français dans les pays concernés, y organisent les actions de propagande, diffusent nos documents publicitaires et renseignent le public :

- en Argentine et Uruguay, à Buenos Aires ;
- au Brésil, à Rio de Janeiro ;
- à Hong Kong ;
- en Iran, à Téhéran ;
- au Liban, à Beyrouth ;
- aux Philippines, à Manille ;

- au Portugal, à Lisbonne ;
- en Thaïlande, à Bangkok ;
- en Turquie, à Istamboul ;
- en U. R. S. S., à Moscou ;
- au Venezuela, à Caracas ;
- au Cambodge, à Phnom Penh ;
- au Chili, à Santiago ;
- en Egypte, au Caire ;
- en Equateur, à Quito ;
- en Inde, à New Delhi ;
- en Israël, à Tel Aviv ;
- au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie, à Nairobi ;
- en Roumanie, Bulgarie et Hongrie, à Bucarest ;
- au Sénégal, à Dakar ;
- en Tchécoslovaquie, à Prague ;
- en Yougoslavie, à Belgrade.

D. — Dans les mêmes conditions, la Compagnie U. T. A. assure la promotion du tourisme français en Australie et en Afrique du Sud.

ANNEXE II

SUBVENTIONS DU FONDS D'INTERVENTION POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE EN FAVEUR DE L'EQUIPEMENT TOURISTIQUE (INFRASTRUCTURES ET TOURISME SOCIAL)

A. — Année 1970.

	Montant de la subvention en autorisations de programme. (En milliers de francs.)
<i>Littoral :</i>	
Aménagement touristique du golfe du Morbihan.....	500
<i>Montagne :</i>	
Route d'accès de Risoul-lès-Chalps (Hautes-Alpes) (1 ^{re} tranche)....	1.705
Route d'accès du Mottaret, commune des Allues (Savoie) (1 ^{re} tranche)	495
Travaux de défense contre les avalanches à Tignes et à Val-d'Isère (Savoie)	800
Aménagement d'un village de vacances à Lélex (Ain).....	249
Total	3.249
<i>Espace rural :</i>	
Accès du Mont Lozère, C.D. 20	400
Amélioration de la R.N. 84 C entre Gex et Divonne (Ain).....	900
Aménagement de la R.N. 67 B à La Cluse et Mijoux (Doubs)	1.000
Aménagement de villages de vacances :	
A Cajarc (Lot)	108,75
A Martel (Lot)	152,25
A Casteljau (Ardèche)	790
Total	3.351
Total des subventions pour 1970.....	7.100

B. — Année 1971.

	Montant de la subvention en autorisations de programme. (En milliers de francs.)
<i>Littoral :</i>	
Néant.	
<i>Espace rural :</i>	
Néant.	
<i>Montagne :</i>	
La Faucille (Ain) : amélioration de la R.N. 436.....	240
Les Orres (Hautes-Alpes) : achèvement de la route d'accès de Pramouton	820
Puy-Saint-Vincent (Hautes-Alpes) : construction de la route d'accès.	750
Orcières (Hautes-Alpes) : amélioration de la R.N. 544.....	492
Mollières-lès-Adus (Alpes-Maritimes) : construction de la route d'accès	1.380
Les Bésines (Ariège) : étude de la future route d'accès.....	150
Le Sancy (Puy-de-Dôme) : amélioration de la route d'accès.....	65
Aragouet (Hautes-Pyrénées) : construction de la route d'accès à Piau-Engaly	600
Les Arcs (Savoie) : achèvement des routes d'accès.....	1.928
Vallée des Belleville (Savoie) : amélioration de la R.N. 515 A...	700
Le Mottaret (Savoie) : achèvement de la route d'accès.....	1.755
Le Corbier (Savoie) : amélioration du C.D. 78.....	120
Total	9.000

ANNEXE III

EQUIPEMENT TOURISTIQUE DE LA MONTAGNE

Opérations réalisées ou en cours de réalisation en 1971.

(Avis favorables définitifs du Comité 1^{er} du F. D. E. S.)

RÉGION, STATION ET DÉPARTEMENT	MONTANT DU PRÊT du F. D. E. S.	MONTANT DU PRÊT complémentaire C. D. C.	AUTOFINANCEMENT réel.	INVESTISSEMENT global.
<i>Rhône - Alpes.</i>				
(Sommes exprimées en milliers de francs.)				
Les Deux-Alpes (Isère).....	2.500	»	2.500	5.000
Les Houches (Haute-Savoie).....	2.000	»	3.000	5.000
Les Sept-Baux (Isère).....	2.000	»	2.000	4.000
Modane (Savoie).....	590	590	»	1.180
Valloire (Savoie).....	2.200	2.200	300	4.700
Le Mottaret (Savoie).....	5.250	5.250	»	10.500
Totaux	14.540	8.040	7.800	30.380
<i>Provence - Côte-d'Azur.</i>				
Pra-Loup (Alpes-de-Haute-Provence).....	619,5	»	619,5	1.239
Montgenèvre (Hautes-Alpes).....	850	850	»	1.700
Orcières (Hautes-Alpes).....	1.300	1.300	»	2.600
Les Orres (Hautes-Alpes).....	800	800	»	1.600
Totaux	3.569,5	2.950	619,5	7.139
<i>Midi - Pyrénées.</i>				
Saint-Lary (Hautes-Pyrénées).....	1.000	1.000	1.290	3.290
La Mongie (Hautes-Pyrénées).....	600	600	150	1.350
Totaux	1.600	1.600	1.440	4.640
<i>Aquitaine.</i>				
Gourette (Pyrénées-Atlantiques).....	585	585	»	1.170
Arette (Pyrénées-Atlantiques).....	624	624	»	1.248
Totaux	1.209	1.209	»	2.418
RÉCAPITULATION				
Rhône - Alpes	14.540	8.040	7.800	30.800
Provence - Côte-d'Azur	3.569,5	2.950	619,5	7.139
Midi - Pyrénées	1.600	1.600	1.440	4.640
Aquitaine	1.209	1.209	»	2.418
Totaux	20.918,5	13.799	9.859,5	44.577

NOGA. — Huit autres demandes de prêt sur crédits du F. D. E. S. ont été prises en considération par le Comité 1^{er} au cours de l'année 1971 mais n'ont pas encore fait l'objet d'un avis favorable définitif. Ces programmes intéressent les stations suivantes :

STATION Département.	MONTANT du prêt sollicité.	MONTANT de l'investissement.	DATE de la prise en considération.
(Sommes exprimées en milliers de francs.)			
Les Rousses (Jura).....	1.540	3.080	24 février
Risoul (Hautes-Alpes).....	2.850	5.700	24 février
Alpe-d'Huez (Isère).....	3.000	6.030	28 avril
Pralognan (Savoie).....	1.050	2.100	27 juillet
Barèges (Hautes-Pyrénées).....	530	1.060	27 juillet
Aragnouet (Hautes-Pyrénées).....	700	1.400	8 septembre
Modane-Fourneaux (Savoie).....	600	1.200	8 septembre
Les Sept-Laux (Isère).....	443	886	6 octobre
Totaux	10.713	21.456	

ANNEXE IV

EQUIPEMENT TOURISTIQUE DU LITTORAL

Opérations ayant fait l'objet en 1971 d'une décision favorable définitive
d'octroi de prêt du F. D. E. S.

REGIONS ET OPERATIONS	INVESTISSEMENT	PRET du F. D. E. S.	PRET de la C. D. C.
	(Milliers de francs.)		
<i>Normandie</i>	2.800	820	820
Caen - Ouistreham	1.300	520	520
Saint-Valery-en-Caux	1.500	300	300
<i>Bretagne</i>	7.640	3.550,5	2.121,5
Port-Haliguen	2.000	1.000	»
La Trinité	2.145	1.072,5	643,5
Lézardrieux	900	360	360
Saint-Malo	1.600	720	720
Saint-Quay-Portrieux	995	398	398
<i>Pays de la Loire</i>	1.500	407,5	407,5
La Baule	1.500	407,5	407,5
<i>Aquitaine</i>	5.300	2.025	2.025
Larraldénia-Socoa	3.600	1.325	1.325
Arcachon	1.700	700	700
<i>Provence - Côte d'Azur</i>	4.344	1.071	1.309
Marseille - Pointe-Rouge	4.344	1.071	1.309
Totaux	21.584	7.874	6.683

ANNEXE V

AIDE DE L'ETAT AU TOURISME SOCIAL EN 1971

I. — Subventions.

A. — Terrains de camping:

REGIONS	SUBVENTIONS	REGIONS	SUBVENTIONS
Nord	120.000	Aquitaine	160.000
Picardie	130.000		+ 100.000
Région parisienne	160.000		(F. I. A. T.)
Centre	120.000	Midi-Pyrénées	250.000
Basse-Normandie	100.000	Champagne	170.000
Haute-Normandie	100.000	Lorraine	130.000
Bretagne	300.000	Alsace	110.000
Pays de la Loire.....	180.000	Franche-Comté	130.000
Poitou - Charente	200.000	Bourgogne	140.000
Limousin	130.000	Auvergne	130.000
		Rhône -Alpes	290.000
		Provence - Côte d'Azur	220.000
		Languedoc - Roussillon	210.000
			+ 130.000
			(mission)

B. — Villages de vacances (au 1^{er} novembre 1971).

LOCALISATION	PROMOTEUR	NOMBRE de lits.	INVES- TISSEMENT	SUBVENTIONS
Bormes-les-Mimosas (Var).....	Association (comités d'entre- prises)	550	7.800.000	1.170.000
Giens (Var).....	Villages, Vacances, Familles...	730	25.000.000	1.250.000
Larnas (Ardèche).....	Syndicat mixte.....	220	5.400.000	810.000
Bourg-Saint-Maurice (Savoie)..	Caisse d'allocations familiales.	370	10.036.381	1.090.000

II. — Prêts du F. D. E. S. accordés du 1^{er} janvier 1971 au 31 septembre 1971.

CATEGORIE	NOMBRE	INVESTISSEMENT	PRET	CAPACITE créée.
Auberges	42	7.583.875	3.691.000	237
Camping	108	42.725.022	19.825.500	20.419
Villages de vacances.....	9	68.558.010	26.624.000	5.490
Maisons familiales.....	1	395.000	60.000	8
Total	160	119.261.907	50.440.500	46.154